

Délibération n° 20250125-018

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 15 octobre 2025

Objet : PLAN DE
FINANCEMENT FAISABILITÉ
AIGUEPERSE

Rapporteur : Sébastien
GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :
Madame Evelyne BRUN

Date de convocation :
10 octobre 2025

Nombre de délégués :

En exercice : 143
Présents : 23
Pouvoir : 1
Votants : 24

Pour : 23
Contre : 0 –
Abstention : 0 –
Ne prend pas part au vote :
1 - (EGLI Eric)

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze octobre à neuf heures et quinze minutes en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, Salle de réunion Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme, sous la présidence de M. GOUTTEBEL, Président.

Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le comité syndical a de nouveau été convoqué le 15 octobre 2025 à neuf heures, en application des articles L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans les locaux de Territoire d'Énergie Puy de Dôme à Cournon d'Auvergne.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

GOUTTEBEL Sébastien, CHABRILLAT Rémi, MARQUES Antonio, BRUN Evelyne, DUCOING Guy, DOMINGO Marcel, DURAND Jean-Paul, COUPAT Sylvie, DEMAY André, PRADIER Alain, RAYNAUD Dominique, JARLIER Dominique, DAUPHIN Serge, EGLI Eric, BARRASSON Bernard, BANNIER Dominique, BOISNAULT Christian, LAMOUREUX Jean-François, RABY Laurent, DROZDZ Chantal, DONNET Anne-Michèle, ANDANSON Alain

Suppléants ayant pouvoir :

BOISNAULT Christian

Pouvoirs :

GUILLAUME Stéphane donne procuration à GOUTTEBEL Sébastien

Secrétaire de séance : Mme BRUN

PLAN DE FINANCEMENT FAISABILITÉ AIGUEPERSE

Exposé du Président,

Par délibération du Comité Syndical du 14 Janvier 2023, TE63 s'est doté de la compétence optionnelle mentionnée à l'article L.2224-38-I du CGCT, en matière de création et d'exploitation de réseaux publics de chaleur ou de froid.

Suite au transfert de compétence optionnelle « Réseaux de chaleur et de froid » de la commune d'AIGUEPERSE le 4 Avril 2024, TE 63 a accepté cette demande de transfert de compétence lors du Comité Syndical du 26 Octobre 2024.

Afin d'intégrer une part de production solaire thermique au mix énergétique du projet, une étude de faisabilité complémentaire est nécessaire.

Le Président informe l'assemblée que cette étude de faisabilité est éligible à des aides et subventions dans le cadre du CCR à hauteur de 70% du montant HT de l'étude.

Dépenses (€)	H.T.	Recettes (€)	H.T.
Etude de faisabilité solaire thermique	9 900€	Aides publiques	
		Fonds Chaleur ADEME	6 930€
		Autofinancement	
		Fonds Propres	2 970€
Total	9 900€	Total	9 900€

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- Adopte le projet d'une étude de faisabilité solaire thermique pour le réseau de chaleur d'Aigueperse pour un montant de 9 900 € HT
- Adopte le plan de financement ci-dessus
- Autorise le Président à effectuer toutes les démarches dans le but de :
 - Solliciter une subvention de 6 930 € auprès de l'ADEME au titre du fonds chaleur

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Président,
Monsieur Sébastien GOUTTEBEL


**territoire
d'énergie**
DUY-DE-DÔME